



Pacte Adjoint don manuel en argent

Par **lucien04**, le **30/03/2014** à **11:33**

Bonjour,

J'ai fait un don manuel en argent à mes enfants dans les limites fixées par la Loi soit maxi 31865€

J'ai déclaré les sommes données aux impôts à l'aide de l'imprimé adéquat N°2731 SD.

Voulant établir un "pacte adjoint" pour que ces sommes ne soient pas rapportées à la succession j'aimerais avoir un "modèle" et la procédure à suivre.

Merci